

Bulletin d'adhésion 2019

Établissement sanitaire, établissement médico-social, pharmacie d'officine



Le C2DS s'engage à...



- Créer du lien entre ses adhérents et promouvoir le partage d'expérience : modes d'action, expertises spécifiques, projets...



- Favoriser l'enrichissement mutuel, pour contribuer à la construction d'une culture partagée et pour élaborer des outils méthodologiques communs



- Faire connaître les actions, démarches, outils mis en place et initiatives exemplaires de ses adhérents au travers de recueils des pratiques vertueuses



- Assurer la confidentialité, si demande en est faite, d'éléments qui pourraient être fournis par les adhérents



- Assurer une mission de veille auprès de ses adhérents sur l'actualité du développement durable



- Envoyer une information régulière selon l'actualité sur le développement durable en santé et médico-social

- Répondre aux questions des adhérents portant sur le développement durable

- Coordonner des groupes de travail thématiques

- Offrir aux adhérents un tarif préférentiel pour ses conférences, ses journées de formation et, d'une manière générale, sur tout produit développé par le C2DS

- Mettre à disposition un espace d'information réservé aux établissements adhérents sur le site du C2DS



Le C2DS, communauté d'acteurs, d'idée et de travail impulse une dynamique santé-environnement audacieuse, inventive en direction des secteurs de la santé et du médico-social pour créer ensemble une nouvelle approche de prise en charge pour une meilleure santé.

L'avertissement historique des scientifiques bien sûr, l'engagement citoyen dans la dynamique de l'agenda 21, mais surtout le besoin de redonner du sens à nos métiers dévoués à la garantie d'une meilleure santé, nous poussent aujourd'hui à agir.

Nous avons la conviction qu'une démarche de développement durable doit devenir l'axe majeur de notre politique sanitaire pour garantir une meilleure santé à nos concitoyens.

Nos missions de professionnels de santé nous obligent à une plus grande responsabilité et un devoir d'exemplarité en termes de développement durable (« d'abord ne pas nuire, ensuite soigner »).

Les secteurs de la santé et du médico-social sont structurants de notre société moderne. Ils ont une responsabilité importante dans le respect de notre environnement, un poids économique majeur et un potentiel éducationnel considérable en direction des millions d'usagers, résidents, étudiants qu'ils accueillent.

Le C2DS est une tête chercheuse indépendante, force de propositions, d'idées et d'outils concrets, condition première et indispensable de tout engagement dans une démarche de développement durable.

Riches de nos convictions, nous voulons convaincre et transmettre cette envie d'agir. Nous poursuivons avec obstination et raison cette utopie... de faire avancer les Hommes vers un monde meilleur et durable.

Tous les documents de travail élaborés au sein du C2DS et des groupes de travail sont à usage exclusif des adhérents et ne peuvent être diffusés vers un tiers qu'avec l'accord du président.

J'adhère et je m'engage à...



- Mettre en œuvre dans mes domaines d'action, les moyens appropriés pour l'amélioration de mes pratiques au regard d'une démarche de développement durable, notamment sur une approche globale et intégrée en termes d'éthique, d'efficacité et de progrès, sur les plans économique, social et environnemental et ce pour une meilleure santé



- Préserver les ressources naturelles et particulièrement celles qui ne se renouvellent pas

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets



- Prévenir des pollutions et des atteintes à l'environnement ainsi que les risques pour l'Homme (salariés, patients, sous-traitants, riverains, consommateurs...) et pour l'environnement dans le court et moyen terme



- Partager des engagements à tous les stades de la chaîne : sous-traitants, fournisseurs, clients...

- Autoriser le C2DS à communiquer sur mes actions de développement durable après m'en avoir informé au préalable



- Ne pas diffuser les informations réservées aux établissements adhérents du C2DS en dehors de ma structure

- Signer la charte d'engagement déontologique des dirigeants d'établissements de santé et médico-sociaux (jointe en annexe)

Par la présente, je confirme ma demande d'adhésion au C2DS



J'accepte l'engagement ci-après :

L'adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction (année civile). Les tarifs de l'année 2020 seront revus par le Conseil d'administration et entérinés par l'Assemblée générale en mai 2019. Retrouvez les modalités de résiliation en page 4.

J'accepte que le C2DS communique sur mon adhésion au sein de son réseau.

Je ne souhaite pas que le C2DS communique sur mon adhésion au sein de son réseau.

Identification du représentant légal

Nom : Prénom :

Fonction :

Courriel :

Fait à, le

Cachet

Signature

Je souhaite recevoir les communications du C2DS

Je ne souhaite pas recevoir les communications du C2DS



Identification de l'établissement

Nom de la structure : Tél standard :

Adresse :

Code postal : Ville :

Type d'activité :

Sanitaire : MÉDECINE CHIRURGIE OBSTÉTRIQUE SSR/CRF/MRC

PSYCHIATRIE DIALYSE HAD CANCERO

Médico-social : EHPAD/EHPA SSIAD HANDICAP FAM

AUTRE (à préciser :))

Pharmacie d'officine

Statut juridique : PUBLIC PRIVÉ PRIVÉ NON LUCRATIF

N° SIRET : N° FINESS :

Fédération : Groupe d'établissements :

Groupement hospitalier de territoire : Centrale d'achats / de référencement :

Groupement de commande hospitalier :

Restauration : Auto-gestion Prestataire de restauration (à préciser :))

Crèche (inter)entreprise : Oui Non

Données générales* (à la date de signature du présent bulletin)

Nombre de salariés : Superficie de l'établissement (m²- surface de plancher) :

Nombre de lits : Nombre de places :

Le nombre de salariés détermine le montant de votre cotisation. L'ensemble de ces informations chiffrées nous permet d'avoir un recueil fiable : les agrégations de données représentatives du secteur sont un moyen complémentaire pour démontrer l'importance du C2DS auprès des ministères et tutelles.

**Données indispensables pour le traitement de votre adhésion.*



Identification de l'interlocuteur pour le C2DS

Le rôle de l'interlocuteur

L'interlocuteur du C2DS est le référent privilégié de la structure pour tout contact avec le C2DS et la mise en relation au sein du réseau. Il joue un rôle essentiel dans la diffusion des informations au sein de son établissement : grâce à lui, les informations transmises par le C2DS arrivent aux concernés par la thématique.

Comment choisir le bon interlocuteur ?

- Il est sensible/formé aux enjeux du développement durable
- Il utilise un ordinateur dans le cadre de son travail
- Il a la légitimité de relayer les informations du C2DS auprès de ses collègues

Nom : Prénom : Fonction :

Tél direct : Courriel :



Identification de la personne chargée de la formation

Nom : Prénom : Fonction :

Tél direct : Courriel :



identification de l'établissement parrain

Nom de l'établissement : Code postal : Ville :

Nom de l'interlocuteur ayant fait la mise en lien :



Cotisation et modalités financières

Pour l'année 2019, la structure s'acquitte du montant de* :

- 180 euros si l'établissement compte moins de 20 salariés
- 370 euros si l'établissement compte moins de 50 salariés
- 630 euros si l'établissement compte entre 50 et 249 salariés
- 900 euros si l'établissement compte entre 250 et 999 salariés
- 1 420 euros si l'établissement compte 1 000 salariés et plus

*merci de cocher la tranche correspondante



La structure est considérée adhérente à réception du bulletin d'adhésion. L'adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction (année civile). L'établissement adhérent peut mettre un terme à son adhésion pour l'année à venir par lettre recommandée à adresser au siège du C2DS avant le 30 novembre de l'année en cours.

Une facture est envoyée dès traitement de l'adhésion.

Le paiement peut s'effectuer :

- par chèque à l'ordre du C2DS
- par virement bancaire (Crédit Coopératif TOURS / Code Banque : 42559
Code Guichet : 10000 / N° de compte : 08012149476 / Clé RIB : 22
Code IBAN : FR76 4255 9100 0008 0121 4947 622)

Si le paiement est joint au bulletin, le C2DS adresse à la structure une facture acquittée. Pour les années d'adhésion suivantes, l'appel à cotisation est envoyé au premier trimestre de chaque année. Le montant de l'adhésion est fixé lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Tout membre exclu est tenu au versement de sa contribution pour l'année en cours. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent participer aux groupes de travail, aux activités en général du C2DS, assister à l'Assemblée générale et bénéficier des offres préférentielles du C2DS. Ce bulletin d'adhésion est réservé aux établissements juridiquement autonomes (un bulletin par établissement autonome).

Informations légales

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le C2DS s'engage à ne pas utiliser ces informations à des fins commerciales. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à virginie.chamart@c2ds.eu.

Charte d'engagement déontologique

des dirigeants d'établissement sanitaire et médico-social

produite par le Comité pour le Développement Durable en Santé, C2DS



Convaincus que l'image de la profession autant que leur crédibilité managériale en dépendent

Les dirigeants d'établissement sanitaire et médico-social s'engagent à :

Préambule

La présente charte d'engagement déontologique définit les valeurs et les responsabilités éthiques des dirigeants d'établissement de santé et médico-sociaux.

Elle engage chacun de ses signataires dans une éthique professionnelle de responsabilité, d'exemplarité et de respect envers les parties prenantes de l'établissement (patients, salariés, prestataires, fournisseurs, tutelles) et la société dans son ensemble.

Les dirigeants d'établissement de santé et médico-sociaux ont, de par leurs décisions et leur comportement, une influence déterminante sur la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge et sur l'accès aux soins pour tous. Cette charte d'engagement déontologique représente un engagement fort de la profession.

Responsabilités envers le patient

1. Veiller au plus grand respect de l'intimité et de la dignité du patient
2. Promouvoir l'éducation à la santé et rendre chaque patient véritablement acteur de sa santé
3. Garantir au patient la plus grande transparence possible dans l'accès aux informations médicales le concernant

Responsabilités envers le personnel

1. Veiller à rester disponible et accessible pour l'ensemble du personnel et s'assurer que ce principe soit respecté par chacun des membres de l'équipe de direction
2. Promouvoir bien-être et santé au travail pour l'ensemble des salariés
3. Encourager la formation continue et la promotion interne de chacun comme un facteur d'excellence de l'établissement

Responsabilités envers les établissements

1. Oeuvrer pour la pérennité économique de l'établissement afin de maintenir un haut niveau de qualité des soins et de prise en charge
2. Promouvoir activement en interne et en externe les missions, les valeurs et les engagements de l'établissement
3. Garantir la sécurité des personnes et des biens en optimisant notamment la gestion des risques
4. Oeuvrer pour l'anticipation, le développement et la diffusion de pratiques innovantes et de programmes de collaborations entre établissements de santé et médico-sociaux

Responsabilités envers la profession

1. Faire preuve de la plus grande intégrité dans l'exercice de sa fonction
2. Maintenir un haut niveau de compétence en ayant notamment recours à la formation continue
3. Soutenir les organisations professionnelles dans leurs actions de défense de l'image et des valeurs de la profession
4. Former et responsabiliser les dirigeants de demain
5. Promouvoir l'image et le rôle du dirigeant d'établissement auprès du grand public

Responsabilités envers l'environnement et la société

1. Identifier, analyser et ajuster au mieux les impacts de l'activité de l'établissement sur l'environnement et la société
2. Oeuvrer pour intégrer l'établissement à la vie économique, sociale et culturelle de la communauté
3. Prendre l'initiative d'alerter les tutelles et la société civile sur les incohérences économiques, écologiques et juridiques, et appliquer le principe de précaution si nécessaire



Structure :

Nom du signataire : Date et signature :